

APPEL À PROJETS

QUARTIERS DURABLES CITOYENS

2015

MODALITÉS



QUARTIERS PARTICIPATIEVE
DURABLES DUURZAME
CITOYENS WIJKEN

IBGE INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT | BIM BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.irisnet.be · www.bruxellesenvironnement.be

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.irisnet.be · www.leefmilieubrussel.be



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets 'Quartiers Durables Citoyens' encourage et soutient les habitants qui s'engagent dans leur quartier en développant des actions collectives en faveur de l'environnement et du développement durable.

1. Qu'est-ce qu'un « Quartier Durable Citoyen » ?

Dans un « Quartier Durable Citoyen », les habitants se mobilisent en vue de le rendre plus agréable à vivre, plus respectueux de l'environnement et plus solidaire. Réaménager un espace public oublié, rangs à vélo, rucher collectif, Système d'échanges locaux, donnerie, Repair café, plantations de rue, ...ensemble, ils contribuent à faire de Bruxelles une ville plus durable.

Chaque quartier a sa propre dynamique, mais tous, à l'échelle de leur territoire, essayent de relever plusieurs défis : diminuer les déchets, favoriser une alimentation plus saine, préserver la biodiversité en ville, réduire la pression automobile, se réappropriier les espaces publics, mieux vivre ensemble, miser sur l'intergénérationnel, restaurer la solidarité au quotidien ou lors de crises (canicules, pics de pollution), y compris avec les personnes isolées et fragilisées,...

Depuis 2008, une trentaine de quartiers de Bruxelles ont rejoint le mouvement des Quartiers Durables Citoyens ».

Ensemble, on est plus fort

Agir, c'est bien. Agir ensemble, c'est mieux ! La dynamique d'un quartier durable citoyen est donc avant tout collective. Elle passe par la mobilisation des habitants, mais aussi par le développement de partenariats solides avec des acteurs locaux (Commune, associations, écoles, centre culturels, maisons de repos, sociétés de logements,...). Le projet d'un quartier durable doit répondre aux intérêts des habitants et usagers de son périmètre et favoriser la mobilisation des habitants et acteurs locaux autour d'initiatives communes.

2. A qui s'adresse l'appel à projets ?

- L'appel à projets s'adresse avant tout aux groupes d'habitants et/ou d'usagers d'un quartier, comités d'habitants et comités de quartier, mais également aux acteurs privés et publics d'un quartier.
- Tous les quartiers de Bruxelles peuvent poser leur candidature – y compris les quartiers ayant déjà été sélectionnés lors des éditions précédentes.

Le groupe pilote

Les « Quartiers durables citoyens » sont généralement constitués d'un noyau de quelques personnes, appelé « groupe pilote ». Celui-ci est le moteur de la dynamique : il élabore les premières définitions du projet et est au centre de l'élaboration collective des actions. Il est garant de la bonne avancée du processus et de sa cohérence en collaboration avec l'ensemble des autres acteurs impliqués.

3. Comment participer ?

- **Rejoindre le mouvement**

Vous pouvez introduire votre candidature 2 fois par an. Les dates sont communiquées par Bruxelles Environnement.

Une fois votre candidature acceptée, vous pouvez faire appel à un coach pour vous accompagner dans le montage de vos projets.

- **Soumettre un projet**

Les quartiers ayant rejoint le mouvement peuvent soumettre leurs projets au budget participatif des QDC pour un soutien financier.

4. Déroulement de l'appel à projets

Les quartiers sont libres d'avancer à leur propre rythme, tout en passant par des étapes clés :

- **Etape 1 « Introduction et sélection des candidatures »** : les quartiers introduisent leur candidature et sont sélectionnés par Bruxelles Environnement- voir critères de recevabilité en fin de document.
- **Etape 2 « Préparation des projets »** : avec le soutien d'un coach et d'experts, les groupes pilotes mobilisent habitants et usagers de leur quartier en vue de l'élaboration collective d'une feuille de route reprenant les actions et projets qu'ils prévoient de réaliser. Les projets sont identifiés entre autres sur base d'un état des lieux du quartier. Des partenariats locaux sont explorés (administration communale, associations, écoles, maisons de repos, ...). Un fonds de démarrage de max 400 euros peut être sollicité si besoin pour couvrir les frais de mobilisation et de lancement du quartier.
- **Etape 3 « Introduction et sélection des projets »** : sélection des projets pouvant bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du budget participatif des QDC. – voir critères en fin de document
- **Etape 4 « Réalisation des projets et évaluation »** : mise en œuvre des projets et évaluation par le groupe pilote.

En principe, la durée moyenne d'un cycle complet est de l'ordre **de 2 ans**. Toutefois, elle peut varier en fonction des ressources disponibles et de l'histoire de chaque quartier.

Pour les quartiers ayant déjà rejoint le mouvement des Quartiers Durables, vous pouvez introduire une **demande ponctuelle** de coaching et/ou d'expertise pour lancer des nouveaux projets ou améliorer votre dynamique collective. Cet accompagnement sera mis à votre disposition en fonction de la disponibilité des coachs/experts.

5. Accompagnement et soutien de Bruxelles Environnement

Chaque groupe de citoyens bénéficie d'un accompagnement par des professionnels (« coach ») afin de soutenir le groupe dans l'élaboration des projets et leur mise en œuvre, ainsi que dans sa dynamique collective. Ce soutien est temporaire et vise avant tout à permettre au groupe de prendre son envol et aux projets d'être menés à terme.

Afin de mettre en œuvre certains de leurs projets (un financement n'étant pas toujours nécessaire à la mise en œuvre des projets), les quartiers ont la possibilité d'obtenir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 15.000 euros. La sélection des projets passe par le budget participatif.

Concrètement, l'accompagnement c'est :

- Un **coach** qui apporte un appui méthodologique et pratique dans l'élaboration des projets, sur base d'un état des lieux du quartier.
- Des **rencontres inter-quartiers** qui permettent d'échanger des savoirs et pratiques en vue de renforcer les projets et la dynamique de chaque quartier vers un mouvement régional renforcé et plus de pérennisation.
- La mise à disposition **d'experts thématiques** (eau, biodiversité, alimentation durable, urbanisme, espaces publics, communication....) auxquels les quartiers peuvent faire appel pour monter leurs projets.
- La possibilité de recevoir un **soutien financier** pour initier une dynamique citoyenne au sein de son quartier ou pour permettre la réalisation d'un projet concret.

L'intensité de l'accompagnement est variable en fonction du nombre de quartiers lauréats, des besoins exprimés par les quartiers et des moments forts de l'appel à projets.

Un coaching, de l'élaboration des projets à leur réalisation

Tout au long de l'appel à projets, chaque quartier bénéficie de l'appui d'un « coach » qui fournit un soutien méthodologique et pratique dans l'élaboration des projets.

L'accompagnement vise à renforcer les capacités des quartiers durables dans la mise en œuvre leurs projets : soutien à la mobilisation du quartier et à la construction des projets en lien avec les spécificités du quartier, appui à la structuration du groupe, mise à disposition d'outils d'animation et de mobilisation, développement de partenariats, accompagnement des processus participatifs et appui à l'organisation de différentes activités et à la communication au sein du quartier.

Le coach pourra également, si nécessaire, faciliter la mise en place d'une bonne collaboration avec la Commune, partenaire privilégié des Quartiers durables citoyens.

L'accompagnement a également pour objectif de développer des réseaux de connaissance et de mettre en lien les divers acteurs et parties prenantes du projet au sein du quartier mais aussi entre quartiers.

Une expertise technique

Tant dans la phase de préparation et que de réalisation des projets, le quartier peut également faire appel à des experts dans des domaines spécifiques, tels que l'eau, la biodiversité, l'alimentation

durable, l'urbanisme, la communication.... Ceci, dans les limites du budget disponible et sur base d'une répartition entre les quartiers.

Un fonds de démarrage de maximum 400 euros

Une enveloppe de soutien de maximum 400 euros est mise à disposition pour démarrer votre quartier durable, investir dans une large mobilisation et une meilleure compréhension des enjeux de votre quartier en vue de construire des projets concrets, ancrés sur les réalités locales et largement partagés (assemblée de quartier, ballade pour état des lieux,..). Le montant est fixé en fonction des ressources disponibles et du nombre de quartiers retenus.

Un soutien financier pour les projets: jusqu'à 15.000 euros d'investissement

Outre l'appui du coach, les quartiers ont la possibilité de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 15.000 euros par quartier. Ce subsidie est destiné à financer des investissements pour la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, travaux de gros œuvre, communication...).

Une dynamique inter-quartiers

La dynamique inter-quartiers s'appuie principalement sur des rencontres régulières entre les différents quartiers durables citoyens. Ces rencontres « inter-quartiers » sont l'occasion de découvrir les projets respectifs et d'échanger savoirs et pratiques en vue de renforcer les projets et la dynamique de chaque quartier. En fonction des besoins et des attentes des quartiers, des thématiques particulières peuvent y être abordées.

6. Processus participatif

L'appel à projets se veut évolutif et participatif. Il intègre les retours d'expérience des citoyens, à travers l'Assemblée des Quartiers Durables, qui émet des recommandations sur les modalités de l'appel à projets. L'Assemblée définit également les critères de sélection des projets qui seront financés à travers le budget participatif. Les citoyens sont donc au cœur du processus et participent aux décisions sur la manière dont le budget est alloué.

Le budget participatif

Le budget participatif consiste à décider collectivement de l'affectation du budget disponible pour soutenir la réalisation d'une partie des projets des Quartiers Durables. La répartition du budget se fait sur base de priorités et de critères définis en Assemblée. Celle-ci est ouverte à l'ensemble des Quartiers Durables Citoyens toutes éditions confondues.

Les critères et les règles de fonctionnement du budget participatif sont réévalués chaque année et peuvent donc évoluer.

CONTACT

Un numéro général : 0800/85 286

Bruxelles Environnement

Fabrice Lesceu

Tel : 02 775 77 28

E-mail :

quartiersdurables@environnement.brussels

PLUS D'INFOS

- Site internet BE :

www.bruxellesenvironnement.be/quartiers_durables

- Site internet des QD :

www.quartiersdurablescitoyens.be

Critères de recevabilité de la candidature

- La candidature doit être portée par un "groupe-pilote" **d'au moins 5 personnes** motivées, **dont au moins la moitié sont des habitants du quartier**. Ces personnes doivent pouvoir s'engager de manière durable – si possible durant tout la période d'accompagnement et au-delà - et faire preuve d'une certaine disponibilité, en particulier pour des rencontres en soirée ou en week-end.
- Le groupe pilote rédigera une **note d'intention** reprenant ses motivations ainsi que ses intentions de projets (il n'est pas obligatoire d'avoir une idée précise des projets que l'on souhaite développer à ce stade).
- La candidature doit être soutenue par **minimum 10 personnes et/ou partenaires** -hors groupe pilote - mais ayant un lien avec le quartier.
- Un **périmètre d'action** est défini. Ce périmètre doit obligatoirement être situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s'étendre sur une portion de territoire dont l'échelle dépasse l'îlot ou le groupe d'habitations. Le périmètre est également choisi en fonction de la capacité du groupe à mettre en œuvre des actions à l'intérieur de cette superficie. Pour l'illustrer, une carte (par exemple type Google map) reprenant le périmètre d'action du quartier durable citoyen peut être jointe à la candidature.

Attention :

- Autant que possible, l'appel à projets peut soutenir les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, l'administration de Bruxelles Environnement et le Cabinet de tutelle se réservent le droit d'évaluer si un soutien peut lui être apporté.
- Le nombre de quartiers retenus sera fonction des capacités d'accompagnement, mais la priorité sera donnée aux quartiers qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens ».

Critères du Budget participatif des Quartiers Durables Citoyens

Cadre général

Les projets doivent favoriser la mixité au sein du quartier et ont pour ambition d'aller vers des publics plus difficilement mobilisables. Ils sont mis en œuvre de façon à ce que chacun puisse participer au projet et plus largement à la dynamique du quartier. Enfin, les actions doivent être dans la mesure du possible concrètes, facilement reproductibles et s'inscrire dans la durée.

Le/les projet(s) doit/doivent respecter quatre critères afin d'être recevable(s) dans le cadre du budget participatif. Le respect de ces critères est évalué par Bruxelles-Environnement.

1. Les projets s'inscrivent dans la perspective du développement durable du quartier et doivent bénéficier à l'ensemble de ses habitants. Ils respectent le **cadre général** de l'appel à projets (cfr ci-dessus) ;
2. Le montant total de la demande de financement ne peut pas dépasser 15.000 euros TVAC par quartier ;
3. Chaque projet doit être porté par un groupe composé d'une personne référente et de deux suppléants au minimum (groupe pilote) ;
4. Pour des projets concernant l'utilisation d'un terrain ou l'intervention dans l'espace public, fournir les autorisations nécessaires et/ou conventions (commune, propriétaire du terrain...).

Ensuite, s'ils sont recevables, le Conseil des Quartiers Durables Citoyens évalue la qualité des projets sur base de 4 critères :

5. Le projet est pertinent par rapport aux enjeux et aux ressources identifiés pendant la phase d'état des lieux partagé, aux capacités du groupe pilote à mener le projet à son terme sur le périmètre identifié ;
6. Le groupe pilote propose une stratégie pour pérenniser le projet dans le temps, y compris au-delà de l'appel à projet;
7. Le projet a un impact potentiel à moyen et long terme sur le quartier (environnemental, social, économique, changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de dynamiques citoyennes...) ;
8. Les moyens demandés pour la mise en œuvre du projet (budget et expertise) sont cohérents au regard des résultats espérés.